



## Règlement du TRAIL " LES FOULEES ARRESTOISES "

### ORGANISATION :

Cette manifestation organisée par l'Association des fêtes d' Arrest, avec le soutien de la municipalité, aura lieu le 02 juin 2018, ouvert à tous (homme , femme, licencié ou non, ...)

### DEPART-ARRIVEE :

Le départ sera donné à 16h45 pour les 5km et 17h30 pour les 11km sur le parking en herbe ( à coté de l'église ).

L'arrivée se fera au même endroit que le départ.

### PARCOURS :

Distance de 11km et 5km en majorité sur chemins de campagne, le parcours sera fait à l'aide de fléchage et rubalise. Les participants devront respecter le parcours balisé. Deux ravitaillements seront placés sur ce parcours.

### AGREMENT :

Le TRAIL "les foulées Arrestoises" est enregistré auprès de l'organisme "courses 80" et un dossier d'autorisation et agrément a été établi et déposé à la sous préfecture d'Abbeville.

### RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT :

Le TRAIL est une course qui se fait essentiellement dans la **nature**, milieu à préserver. C'est pourquoi nous demandons aux participants d'adopter un comportement citoyen. Des poubelles seront mises à votre disposition au ravitaillement. Les personnes qui ne respecteront pas ce règlement seront disqualifiées.

### INSCRIPTIONS ET DOSSARDS :

Les inscriptions pourront se faire ultérieurement par téléphone ou ce jour là sur place. Des bulletins d'inscriptions seront disponible sur internet.

Pour toute inscription vous devez vous munir d'un certificat médicale datant de moins d'un an ou de votre licence. Pour les mineurs une autorisation parentale sera indispensable en plus du certificat médicale.

### TARIFS :

8€ par coureur, pour les 11 km et 5€ pour les 5 km

### DROIT A L'IMAGE :

Les participants autorisent par leur engagement, l'organisation à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître, prise à l' occasion de leur participation au TRAIL « les foulées Arrestoises », sur tous les supports y compris les documents de presse, promotionnels et ou publicitaires.

### ASSURANCE :

Le TRAIL sera couvert par l'assurance de l'Association des fêtes d' Arrest (MACIF). Cette même association décline toute responsabilité en cas de vol, dégradations, accidents consécutif à un mauvais état de santé ( ! certificat médicale). Les coureurs qui participe au TRAIL , ***courent sous leur propre responsabilité.***

### ENTRAIDE ET SOLIDARITE :

Il est du devoir de chacun de venir en aide aux personnes en difficultés et d'avertir les secours en cas de besoin. Les signaleurs dont les pompiers d' Arrest, positionnés tout au long du parcours seront là pour vous venir en aides en cas de problèmes.



Règlement du TRAIL  
" LES FOULEES ARRESTOISES "

ORGANISATION :

Cette manifestation organisée par l'Association des fêtes d' Arrest, avec le soutien de la  
2018 ouvert à tous (homme , femme, licencié ou non, ...)

municipalité, aura lieu le 02juin

DEPART-ARRIVEE :

Le départ sera donné à 16h45 pour les 5km et 17h30 pour les 11km sur le parking en herbe ( à  
coté de l'église ).

L'arrivée se fera au même endroit que le départ.

PARCOURS :

Distance de 11km et 5 km en majorité sur chemins de campagne, le parcours sera fait à l'aide de fléchage et  
rubalise. Les participants devront respecter le parcours balisé. Deux ravitaillements seront placés  
sur ce parcours.

AGREMENT :

Le TRAIL "les foulées Arrestoises" est enregistré auprès de l'organisme "courses 80" et un dossier  
d'autorisation et agrément a été établi et déposé à la sous préfecture d'Abbeville.

RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT :

Le TRAIL est une course qui se fait essentiellement dans la *nature*, milieu à préserver. C'est pourquoi nous demandons aux participants d'adopter un  
comportement citoyen. Des poubelles seront mises à  
votre disposition au ravitaillement. Les personnes qui ne respecteront pas ce règlement seront disqualifiées.

INSCRIPTIONS ET DOSSARDS :

Les inscriptions pourront se faire ultérieurement par téléphone ou ce jour là sur place. Des bulletins  
d'inscriptions seront disponible sur internet.

Pour toute inscription vous devez vous munir d'un certificat médicale datant de moins d'un an ou  
de votre licence. Pour les mineurs une autorisation parentale sera indispensable en plus du certificat médicale.

TARIFS :

8 € par coureur, pour les 11 km et 5 € pour les 5 km

DROIT A L'IMAGE :

Les participants autorisent par leur engagement, l'organisation à utiliser les images fixes ou  
audiovisuelles sur lesquelles ils pourraient apparaître, prise à l' occasion de leur participation au TRAIL  
« les foulées Arrestoises », sur tous les supports y compris les documents de presse, promotionnels et  
ou publicitaires.

ASSURANCE :

Le TRAIL sera couvert par l'assurance de l'Association des fêtes d' Arrest (MACIF). Cette même  
association décline toute responsabilité en cas de vol, dégradations, accidents consécutif à un mauvais  
état de santé ( ! certificat médicale). Les coureurs qui participe au TRAIL , *courent sous leur propre responsabilité.*

ENTRAIDE ET SOLIDARITE :

Il est du devoir de chacun de venir en aide aux personnes en difficultés et d'avertir les secours en  
cas de besoin. Les signaleurs dont les pompiers d' Arrest, positionnés tout au long du parcours  
seront là pour vous venir en aides en cas de problèmes.